

Les échos du CSE du 27 août

Déclaration en séance

Sommaire

Information sur la centralisation du NIR à
France Travail Services

Information sur la réponse à l'appel d'offre sur
le Fonds de Transition Juste (FTJ)

Questions CFE-CGC en séance

Les échos du CSE du 27 août

Information sur la réponse à l'appel d'offre sur le Fonds de Transition Juste (FTJ)

Le Fonds de Transition Juste (FTJ) est un dispositif européen destiné à soutenir la transition des territoires industriels vers une économie moins polluante. Dans le Grand Est, il concerne désormais l'ensemble des demandeurs d'emploi résidant dans les départements 54, 57 et 68. Les anciens critères liés au secteur d'activité ou à l'orientation vers un métier «vert» ne sont plus obligatoires.

L'appel à projets lancé en mai 2026 a été déclaré recevable et est actuellement en phase d'instruction par la DREETS. Le dispositif prévoit un financement total de 5,5 millions d'euros sur l'ensemble de la période. La première phase se déroulera du 1er octobre 2026 au 31 décembre 2027, suivie d'une seconde phase en 2028. Au total, 58 portefeuilles correspondant à 55,4 ETP seront dédiés au FTJ dans les trois départements concernés. Le choix a été fait de transformer les portefeuilles intensifs non FSE France Travail vers ces portefeuilles FTJ. Il ne s'agit donc pas de nouveaux portefeuilles. Les agents CDI affectés consacreront 90 % de leur temps au dispositif et seront compensés par le recrutement de 35 CDD, en mission jusqu'au 31 décembre 2027.

Les CDD bénéficieront d'un parcours d'intégration, de formations et d'un tutorat, tandis que les CDI disposeront de formations spécifiques. La mise en œuvre opérationnelle interviendra après le passage en commission de la DREETS, le 15 octobre 2026, avec un accompagnement régional spécifique des conseillers FTJ.

La CFE-CGC métiers de l'emploi reste vigilante sur le volontariat des agents sur ces portefeuilles FTJ, le maintien de l'organisation de l'activité en agence en lien avec la montée en compétences des conseillers en CDD et la qualité de service notamment pour les agences avec les plus grands nombres de portefeuilles.

Les effectifs mobilisés (Selon remontées DD)

DD 54	Nb Conseillers	ETP
BRIEY	1	0,8
LONGWY	2	1,8
PAM	2	2
TOUL	2	1,8
LUNEVILLE	2	1,8
NANCY CRISTALLERIE	2	2
NANCY GENTILLY	1	1
NANCY JOFFRE	2	2
NANCY MAJORELLE	1	1
VANDOEUVE	1	1
TOTAL	16	15,2

DD 68	Nb Conseillers	ETP
COLMAR EUROPE	2	1,8
COLMAR LACARRE	2	2
THANN	2	1,8
ST LOUIS	3	2,6
MULHOUSE VERRIERS	6	6
MULHOUSE DROUOT	3	2,8
MULHOUSE DOLLER	2	1,8
TOTAL	20	18,8

DD 57	Nb Conseillers	ETP
CREUTZWALD	2	2
FORBACH	2	2
HAGONDANGE	2	1,8
HAYANGE	2	2
METZ BLIDA	2	1,8
METZ GARE	1	1
METZ SEBASTOPOL	2	1,8
MONTHIGNY LES METZ	1	1
SAINT-AVOLD	2	2
SARREBOURG	2	2
SARREGUEMINES	2	2
THIONVILLE BRGD	1	1
THIONVILLE MANOM	1	1
TOTAL	22	21,4



Les échos du CSE du 27 août

Information sur la centralisation du NIR à France Travail Services

France Travail prévoit de centraliser à France Travail Services (FTS) le traitement de certaines opérations liées à la certification de l'identité (NIR). L'inscription est automatisée dans 97 % des cas, mais les situations restantes connaissent des pratiques hétérogènes, des erreurs et des délais variables selon les régions.

La certification de l'identité est essentielle notamment pour le paiement des allocations, les échanges avec les organismes sociaux et la lutte contre la fraude.

La centralisation concerne notamment trois attentes d'inscription (AGDREF, individu à certifier, identification à finaliser) ainsi que les échanges avec la CNAV. Une expérimentation menée notamment en Île-de-France et Nouvelle-Aquitaine a permis de traiter 524 974 attentes d'inscription. Le test a conduit à la création d'un guide d'appropriation et d'une formation de deux jours pour les agents FTS concernés.

La Direction estime le besoin national à 40,8 ETP chez FTS contre 46,3 ETP actuellement dans les régions, soit un gain estimé de 5,5 ETP. Pour le Grand Est, 73 423 attentes sont recensées, représentant 7,8 % de l'activité nationale et 3,6 ETP selon le temps de traitement régional. La centralisation doit être déployée progressivement au cours de 2026, en fonction notamment des gains d'efficacité disponibles à FTS.

Pour le Grand Est, le démarrage est prévu le 1er novembre 2026, avec un gain annoncé de 3,6 ETP pour la région. Ce gain qui, à la maille d'une agence, ne représente que quelques minutes ne devraient pas impacter le plafond d'emploi à venir pour France travail Grand Est et devrait permettre au CRI de dégager un peu de temps sur d'autres activités.

La crainte pour la CFE-CGC est que la centralisation dégrade la qualité de traitement et la capacité des agences à intervenir rapidement lorsqu'une situation nécessite un contact direct avec le demandeur d'emploi ou un rendez-vous de premier niveau.



Les échos du CSE du 27 août

Questions CFE-CGC en séance

Ci-dessous les questions CFE-CGC en séance en attente de réponse de la Direction :

- la CFE-CGC interroge la Direction sur les règles appliquées aux accès informatiques des salariés absents plus de 30 jours, en demandant expressément la nécessité de conserver l'accès à l'Intranet, à la messagerie Outlook et à SIRHUS.
- La CFE-CGC demande une date précise concernant l'agrément de l'avenant n°1 relatif à la classification et l'actualisation du référentiel des métiers
- La CFE-CGC question la Direction sur les arbitrages du COMEX concernant le positionnement des conseillers chargés de projet et des conseillers en délivrance des services centralisés.
- Enfin, la CFE-CGC demande l'inscription à l'ordre du jour du CSE du mois de septembre sur l'évolution de la téléphonie et le langage naturel, qui pourrait réduire fortement les appels orientés vers la file indemnisation régionale, les appels des demandeurs non identifiés étant orientés vers le prestataire et non plus vers la plateforme. Quel sera alors le volume d'appels et quel est l'avenir des CAI actuellement dédiés à cette activité ? Les missions pourraient être substantiellement modifiées du fait de cette évolution.



Les échos du CSE du 27 août



Déclaration en séance



Déclaration au CSE du 27 août 2026

Déclaration préalable de la CFE-CGC concernant le non-renforcement de l'équipe GDD de l'agence de Sélestat.

La CFE-CGC souhaite, une nouvelle fois, attirer solennellement l'attention de la Direction sur la situation préoccupante de l'équipe GDD de l'agence de Sélestat. Malgré les alertes répétées et la charge de travail accrue supportée par les équipes, notamment dans un contexte de réorganisation et de transfert d'activités du bassin de Strasbourg, le renforcement des effectifs attendu n'est toujours pas au rendez-vous. Cette absence de réponse concrète de la Direction interroge fortement sur les moyens réellement mis à disposition des agents pour assurer leurs missions dans des conditions satisfaisantes.

Les conséquences sont pourtant prévisibles : augmentation de la charge individuelle, tensions sur les délais de traitement, difficultés à absorber les absences et les imprévus, multiplication des arbitrages au détriment de la qualité de service et, surtout, dégradation progressive des conditions de travail. La CFE-CGC refuse que les agents de Sélestat comme dans d'autres agences du Grand Est soient contraints de compenser par leur engagement et leur conscience professionnelle une insuffisance de moyens humains pourtant identifiée. La solidarité et l'investissement des équipes ne peuvent constituer une variable d'ajustement permanente de l'organisation.

Au-delà de la question des résultats et des indicateurs, c'est également la prévention des risques psychosociaux qui doit être prise en compte. Lorsque la surcharge devient structurelle et que les alertes restent sans réponse concrète, le risque d'épuisement professionnel et de perte de sens devient réel. La CFE-CGC demande donc à la Direction d'apporter, lors de ce CSE, des réponses précises sur les raisons du non-renforcement de l'équipe GDD de Sélestat et sur les mesures concrètes et immédiates qu'elle entend mettre en œuvre pour garantir une organisation pérenne, soutenable et respectueuse des agents.

Pour la CFE-CGC, il n'est plus acceptable que les équipes compensent seules les conséquences de décisions organisationnelles prises sans que les moyens humains nécessaires ne suivent. Si la situation devait perdurer, la CFE-CGC demandera un CSE extraordinaire puis une expertise en lien avec les RPS sur les agences concernées par la réorganisation du bassin de Strasbourg.

